



Camping du Tultay

A.S.B.L.

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF
Membre F.I.C.C. et R.3C.B.
Siège social : rue de Tultay, 22 B-4140 Sprimont
TVA n°: BE 0833 032 139

Email : info@campingdutultay.be Site Web : www.campingdutultay.be
Cpte banque AXA IBAN: BE98 7512 0623 7093

Règlement pour l'hivernage d'une caravane ou d'un motor-home

- L'emplacement sera défini par le chef de camp et pourra être modifié en cours d'année en fonction des besoins du camp.
- La parcelle sera entretenue par les soins du bailleur, ou moyennant paiement de la somme de 40 € par an pour l'entretien par nos soins.
- Le véhicule n'aura pas d'auvent ni de raccordement au réseau électrique.
- La cotisation annuelle est de 300 €, incluant la Carte Internationale de Camping garantissant ainsi la sécurité vis-à-vis des occupants des parcelles voisines.
- Une télécommande sera éventuellement mise à disposition du bailleur moyennant paiement d'une caution de 50 €.
- Si le bailleur souhaite passer une ou plusieurs nuitées, il s'inscrira et s'acquittera d'un montant de 2,50 € par personne et par nuit ainsi que de 4 € pour le branchement électrique par journée auprès du gardien du camp de passage.

Fait en double exemplaire à Sprimont, le

Et accompagné du formulaire d'affiliation (page 1) dûment complété.

Le Camping du Tultay,

Le bailleur,